



Période d'essai ou licenciement

Par **bed86**, le **21/05/2008** à **20:22**

Bonjour, je vous écris à propos de la situation de mon conjoint.

Il a été embauché en CDI il y a 4 mois, et on lui a fait signer un contrat incluant une période d'essai de 2 mois renouvelable. Dans le même temps, l'entreprise étant censée bénéficier d'une aide du conseil régional, un autre contrat d'embauche lui a été soumis, avec 1 mois de période d'essais. Il a donc signé deux contrats ce qui me semble déjà anormal.

Mais au delà de ça, l'entreprise n'a pas respecté les clauses du contrat du conseil régional (pour lequel elle recevait pourtant des aides financières), et sur la base du premier contrat lui a imposé deux périodes d'essai successives. Au terme de ces 4 mois, ils lui signifient aujourd'hui qu'ils ne souhaitent pas le garder.

Ont ils légalement le droit de procéder ainsi? Étant donné qu'il a signé deux contrats, lequel est valable? Comment être sur qu'il n'a pas été floué dans cette histoire assez compliquée, par un employeur qui n'as jamais sérieusement envisagé de l'embaucher à long terme, et a profité de la nécessité urgente qu'il avait de trouver un emploi pour abuser de sa confiance et de son manque de connaissances juridiques? Y a t-il un recours dans sa situation?